

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 6

Artikel: Un musée forestier suisse
Autor: Barbey, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plus bas encore, entre 550 et 750 m, le chêne apparaît à son tour en mélange avec le hêtre. Ces mélanges de feuillus sont en général dans la proportion de $\frac{7}{10}$ pour le hêtre, de $\frac{2}{10}$ pour le chêne et de $\frac{1}{10}$ pour les autres feuillus, frêne, érables, etc.

A Vernand-dessous (altitude 600 m) et à Gisiaux (altitude 750 m), d'intéressants essais d'acclimatation d'essences exotiques avaient été faits, il y a une trentaine d'années, par mon prédécesseur M. Curchod-Verdeil. Le douglas vert, le cyprès de Lawson, l'épicéa de Menziès, le pin de Weymouth (dont les représentants ont été plantés pour la première fois dans nos forêts du Jorat, de 1865 à 1867, par l'inspecteur Henri Secrétan) et les chênes rouges sont les essences dont la réussite a donné jusqu'à maintenant les meilleurs résultats. Il restera à contrôler si, dans la suite, ces exotiques, et principalement le douglas, maintiendront leur brillant accroissement et s'il y aura lieu de les introduire, en mélange, par groupes, dans une plus forte proportion que jusqu'ici.

Dans nos forêts du Jorat, le rajeunissement du sapin et du hêtre se produit en général facilement partout. La fructification de l'épicéa est moins régulière que celle du sapin et son ensemencement naturel doit être facilité par la préparation du terrain. La régénération naturelle du chêne est encore plus difficile à obtenir, car, dans nos terrains argilo-sableux, les ronces et les épilobes envahissent abondamment et rapidement les moindres trouées.

Nous cherchons à obtenir un judicieux mélange des essences spontanées devant constituer le peuplement principal. Par des opérations culturales adaptées aux conditions locales, par une exploitation rationnelle, nous espérons encore améliorer la richesse forestière qui nous a été confiée et que nous ont léguée nos distingués prédécesseurs.

Ed. Buchet, inspecteur forestier.

Un musée forestier suisse.

Que veut dire ce titre? Qu'est-ce que la forêt, ce monde des bois vivants, le sanctuaire des forestiers, peut avoir de commun avec un édifice de pierres aux larges fenêtres, aux vastes galeries renfermant des vitrines garnies de bocaux aux préparations d'animaux à l'alcool, de paquets de plantes sèches, de fossiles, de coquillages ou de cartons vitrés retenant prisonniers d'innombrables insectes transpercés par des épingles?

Nous voulons chercher à démontrer ici l'intérêt que notre corps forestier suisse et surtout notre administration, notre économie nationale et notre peuple retireraient d'une institution dont on n'a pas encore parlé en Suisse, mais qui a fait ses preuves à l'étranger.

L'idée d'un musée forestier a, sauf erreur, été exploitée jusqu'ici seulement par les sylviculteurs belges et encore d'une façon incomplète, car cette institution ne présente pas l'unité et l'organisation qu'on pourrait lui souhaiter. En effet, une partie des collections est classée dans le pavillon de la Station de recherches forestières de Groenendaël dans la forêt de Soignes, où l'on peut voir tout ce qui a trait en particulier à la technologie et à la protection des forêts. L'autre partie, la plus considérable, occupe une vaste galerie en annexe du jardin botanique de Bruxelles et renferme les collections de botanique forestière, de dendrologie, la documentation culturelle et biologique de la forêt, en même temps que de nombreux spécimens de bois indigènes et exotiques provenant surtout de la forêt tropicale congolaise; enfin des reproductions en couleurs incomparables de nos végétaux ligneux européens dessinés et peints par une artiste de grand talent, notre compatriote M^{lle} Durand.

Si l'on peut regretter que le musée forestier de Belgique ne constitue pas un centre d'instruction forestière comme on le souhaiterait avec une organisation d'ensemble et un classement unique, il faut toutefois reconnaître que, si nous sommes bien renseigné, aucun autre pays ne compte une institution de cette nature ouverte en permanence au public.

* * *

Essayons maintenant de démontrer l'opportunité et les avantages d'un musée suisse de sylviculture. Nous tous, forestiers aux prises avec les difficultés d'une gestion et de l'application de lois de conservation forestière, nous constatons que, dans l'administration des forêts possédées par les communes et les particuliers, il y a souvent une incompréhension manifeste et une méconnaissance évidente suivant les régions, et surtout de la part des cercles agricoles, des besoins de la forêt, de nos méthodes scientifiques de culture et d'exploitation, comme aussi des conditions de notre situation et de notre carrière de techniciens. Nous n'en voulons pour preuve que l'exposé magistral de cette question au point de vue exclusivement helvétique dû à la plume de M. Flury, dans la

„Suisse forestière“ (page 131). A la vérité, il faut reconnaître que les administrations forestières communales des villes sont beaucoup plus aptes, chez nous, à admettre les bienfaits de l'action des techniciens forestiers que celles de localités rurales. Certes, notre pays compte trois revues forestières et plusieurs associations défendant les intérêts de la forêt. Parfois, on peut lire dans certains journaux politiques, scientifiques, économiques ou de vulgarisation, quelque article d'intérêt ou de propagande forestière. En outre, les écoles pratiques d'agriculture font, à la vérité, une petite place dans leurs programmes d'enseignement à la culture des bois, et certains forestiers épris de leur métier et désireux de jouer le rôle d'éducateurs dans leur cercle d'action, se hasardent à l'occasion à exposer surtout devant des auditoires campagnards, telle question de sylviculture. On ne peut pas, d'autre part, attendre de l'école primaire ou secondaire une collaboration dans ce domaine.

Mais toutes ces manifestations n'ont qu'un effet très limité; notre peuple, pris dans son ensemble, et la majorité de nos agriculteurs croient encore que „les forêts poussent toutes seules“! Nous en avons la preuve chaque fois que, dans nos parlements cantonaux, il s'agit de reviser une loi forestière, de marquer un progrès, lequel enlèvera forcément à l'administrateur municipal une parcelle d'autorité et d'action pour l'attribuer au technicien, au professionnel de la forêt qui a fait de la sylviculture une étude spéciale. A ce moment s'élèvent une foule d'objections qui obligent le législateur à carguer ses voiles et à admettre des demi-mesures.

Une œuvre de propagande sylvicole est encore à accomplir dans notre pays. Aussi voulons-nous chercher à exposer ici une idée — assurément pas parmi les plus simples ou de réalisation immédiate — mais qui nous paraît digne de retenir l'attention du monde forestier.

* * *

Si nous nous reportons à nos lointains souvenirs d'adolescent mis en contact pour la première fois avec les choses scientifiques de la forêt, nous nous rappelons de l'impression ressentie à la visite du pavillon des forêts, chasse et pêche de l'Exposition nationale suisse de Zurich en 1883 et de l'effet produit sur le public visiteur. En 1895, à Berne, lors de l'exposition fédérale d'agriculture, en 1896 à Genève, et en 1910 à Lausanne, même défilé ininterrompu dans le pavillon forestier où l'on a l'impression

qu'agriculteurs et citadins trouvent une réelle satisfaction à découvrir les secrets de la vie des bois et à examiner les documents les plus variés qu'on accumule dans cette section et qui semblent constituer une révélation pour la grande majorité du public ignorant des choses forestières.

Et voici que, d'un bout à l'autre de la Suisse, on travaille dans les administrations cantonales à préparer de nouveaux documents inédits destinés à garnir le futur pavillon forestier de l'Exposition d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture à Berne.

Que sont devenus les documents les plus variés qui depuis une quarantaine d'années ont été exhibés dans les pavillons successivement érigés dans ces expositions? Kaléidoscope éphémère, ces éléments dorment actuellement dans les bureaux, sanctuaire de quelque administrateur forestier cantonal, ou débordent dans les dossiers classés ou les archives poussiéreuses reléguées dans les combles ou les caves d'un immeuble administratif. Tout cela est perdu à la fois pour le grand public, le corps des forestiers et surtout les étudiants en sciences forestières et les élèves des cours de gardes.

Et cependant, quand on songe au labeur intense que les organisateurs et les exposants déploient pour mettre debout une collection de documents de cette nature et concernant la culture, l'aménagement, la technologie forestière, le débitage et l'exploitation des bois, la création et la protection des forêts, l'outillage, les travaux de défense contre les avalanches et le ravinement; enfin tout ce qui a trait à la vie des animaux vivant dans les bois, on ne peut que déplorer de voir disparaître cette documentation si précieuse et instructive.

Nos lecteurs nous objecteront que l'Ecole forestière de Zurich renferme dans son coquet bâtiment si attrayant un peu de tout ce qui est concentré momentanément dans les expositions. Certes, c'est le cas et encore pas effectivement, car ces matériaux ne sont pas tous des éléments de vulgarisation; ils sont destinés à l'instruction des futurs sylviculteurs techniciens et de toutes façons, on ne peut admettre le grand public à circuler journallement dans ces locaux qui encadrent des auditoires. Du reste, le public sait que ces collections ne sont pas pour lui.

C'est ici que nous touchons du doigt notre projet de „Musée forestier suisse“ qui constituerait l'organe récepteur de tous les documents enfouis et pour ainsi dire oubliés dans les bureaux des administrations forestières cantonales et communales, comme de ceux préparés pour les prochaines expositions et dont leurs auteurs et propriétaires voudraient se défaire définitivement — ou peut-être seulement à titre de prêt.

De même que les enfants de nos écoles sont appelés à visiter les musées d'histoire naturelle, des beaux-arts, d'archéologie, d'histoire et parfois certaines usines, on les dirigerait sur le musée forestier où ils pourraient peut-être mieux comprendre pour quelles raisons la culture des bois doit être confiée exclusivement à des spécialistes.

Et puis, le grand public, en parcourant les massifs boisés du plateau et des Alpes, saisirait mieux qu'il ne le fait l'utilité de la forêt au point de vue économique, climatérique et financier après avoir étudié les documents d'un musée sylvicole. Parmi les visiteurs de ce dernier, on compterait sûrement des parlementaires cantonaux et fédéraux, comme aussi des administrateurs municipaux désireux d'augmenter leurs connaissances dans ce domaine.

Enfin, au point de vue de l'enseignement technique forestier, cynégétique et piscicole, cette institution offrirait des avantages inestimables soit pour les jeunes forestiers parachevant leurs études, soit pour les cours des gardes.

Aussi croyons-nous qu'une institution de cette nature serait capable d'ouvrir en Suisse des perspectives nouvelles en matière de vulgarisation et de provoquer un intérêt efficace, surtout dans le public agricole, pour les choses de la forêt et spécialement pour la gestion de cette dernière. Mais — et c'est là le point délicat — où voulez-vous placer votre musée forestier, comment voulez-vous, durant la crise actuelle et la période de restrictions de toute nature, songer à une création de ce genre? s'écrieront nos lecteurs.

Il nous paraît que, pour l'instant, les milieux forestiers devraient étudier la chose et en particulier la „Société forestière suisse“ et son comité dont il semble bien que le programme d'action puisse envisager cette innovation. Quant au siège de l'immeuble, il conviendrait de le choisir entre les villes suisses qui voudraient bien se mettre sur les rangs et qui, même à titre provisoire, offriraient des locaux appropriés, en attendant des temps meilleurs.

Bornons-nous pour l'instant à lancer cette idée: si elle a des raisons d'être, elle fera son chemin!

Montcherand sur Orbe (Vaud), avril 1925.

A. Barbey.

Propos sur la forêt du Japon.

(Protection de la Nature. Dégâts causés par les insectes.)

Le Japonais est grand admirateur de la Nature. Il s'extasie devant un arbre en fleur, un végétal aux dimensions géantes ou de forme bizarre. Sans doute avons-nous quelque peine à comprendre l'enthousiasme que peut provoquer en lui un arbre nain, ou déformé par différents artifices de culture. Il n'en reste pas moins qu'il sent intensément la beauté des formes végétales si nombreuses qui ornent le sol de son pays.

Rien d'étonnant à ce qu'au Japon on cherche à préserver les monuments naturels — végétaux, animaux et minéraux — contre les déprédations de l'homme. Une loi de 1920 donne à l'Etat le droit d'intervenir dans ce domaine.¹ Elle prévoit la mise en réserve non pas seulement de monuments naturels remarquables, mais aussi de paysages célèbres, de sépultures, de lieux rappelant un souvenir militaire, etc. Aux termes de cette loi, une grande commission de 26 spécialistes divers avait été constituée; elle fonctionnait sous la présidence du Ministre de l'Intérieur et se réunissait, une ou deux fois par an, à Tokio.

Par malheur, le tremblement de terre de 1923, qui a appauvri le pays et lui a imposé de sérieuses économies, a déjà mis fin à l'existence de cette commission. On cherche à la remplacer par un organisme plus simple et moins coûteux.

Mais d'heureuses mesures ont déjà été prises. Ainsi, pour nous en tenir à Hokkaido, l'île nord du Japon, l'Etat a créé, dès 1921, six réserves de forêts vierges, d'une superficie allant de 100 à 300 hectares. Chacune de celles-ci a pour but essentiel de conserver, à l'état vierge, des peuplements de quelques essences croissant aux confins extrêmes de leur limite de distribution naturelle. Les arbres spécialement visés sont un pin (*Pinus penta-*

¹ Les renseignements qui suivent nous ont été aimablement fournis par M. Y. Niiyima, professeur à l'Ecole forestière de Sapporo (Hokkaido), que nous avons eu le plaisir de rencontrer dernièrement à Zurich.